

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023.00304

**REGIE ASSAINISSEMENT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE – REMUNERATION
DU DIRECTEUR**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 50
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 23 juin 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230615-D2023003040

Date de mise en ligne : 23 juin 2023

M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. David FARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023

**REGIE ASSAINISSEMENT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE – REMUNERATION
DU DIRECTEUR**

Par délibération du 28 janvier 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé la création d'une régie dotée de la simple autonomie financière dénommée « Régie d'Assainissement de Saint-Etienne Métropole » ayant pour objet la gestion du service public d'assainissement des eaux usées (collectif et non collectif) sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

Suite au départ du Directeur par mutation, une procédure de recrutement a été ouverte pour recruter un directeur dont la rémunération est fixée par le Bureau Métropolitain sur proposition du Président conformément à l'article R.2221-73 du CGCT. Dès lors, il est proposé de transformer le poste d'Ingénieur en chef correspondant au cadre d'emplois du précédent directeur en un poste d'ingénieur territorial, cadre d'emplois du candidat titulaire retenu, pour assurer les fonctions de directeur de la Régie, et de rémunérer celui-ci sur la base de la grille indiciaire de ce même cadre d'emplois et du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) institué par délibération du Bureau Métropolitain du 06 octobre 2022 correspondant en vigueur à Saint-Etienne Métropole.

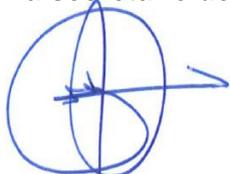
Le conseil d'exploitation de la Régie, réuni le 07 juin 2022, a émis un avis favorable à cette désignation.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la transformation d'un poste de directeur de la Régie Assainissement au tableau des postes de la collectivité dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;**
- **approuve de rémunérer le directeur sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs de la fonction publique territoriale et du régime indemnitaire correspondant en vigueur à Saint-Etienne Métropole ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget ressources humaines.**

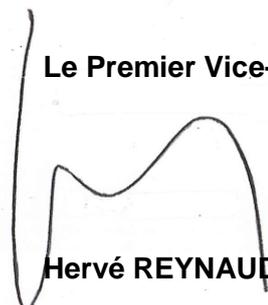
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD